

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

---

### SEANCE DU 12/09/2017

---

Le mardi 12 septembre 2017 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le mardi 5 septembre 2017, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Denis BROLIQUIER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme GUILLOTEAU

**PRESENTS** : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mme de BRO SSE, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER, Mmes BAUGUIL, DESCOUR, M. SAN SOZ, Mme GUILLOTEAU, M. DAYME.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme DOR, M. BERNARD.

**DEPOT DE POUVOIR** : Mme DOR pouvoir à M. DAYME.

**ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20/06/17**

**M. le Maire :** Avant même de présenter les dossiers, j'avais plusieurs hommages à rendre. Vous le savez, plusieurs personnalités de notre arrondissement sont décédées cet été. Je voulais ouvrir notre séance du conseil en leur rendant hommage. Il s'agit tout d'abord de Pierre Boinay. Pierre Boinay, a été élu en tant que conseiller du 2<sup>e</sup> arrondissement de 2008 à 2014.

Il avait présidé l'Association « Habiter Rue Mercière », il était militant politique engagé, il a été également très actif au sein du Conseil de quartier Bellecour-Cordeliers. C'est tout naturellement qu'il avait été choisi pour être sur la liste des candidats et qu'il avait été élu. Il avait choisi comme responsabilité de devenir délégué au cadre de vie. C'est le sujet qui l'intéressait, le quotidien sur son quartier, le Nord de l'arrondissement. A partir de son arrivée dans le conseil, il s'est réparti la tâche avec Jean-Noël Ressicaud à l'époque. Jean-Noël Ressicaud étant perrachois, s'occupait de la partie Sud de l'arrondissement et Pierre s'occupait lui, et il s'en occupait bien, de la partie Nord. Pierre Boinay a été un élu engagé sur le terrain, toujours attentif et disponible, il a toujours su faire preuve de discrétion et d'une grande bienveillance. Il l'a montré à bien des reprises, il ne manquait ni de caractère, ni d'humour, et il a eu beaucoup de courage pour affronter la maladie.

Au nom de l'ensemble des élus du 2<sup>ème</sup> arrondissement, j'ai présenté à son épouse Marie-Françoise que nous connaissons bien, qui elle aussi est très engagée dans les conseils de quartier, nos condoléances à la fin du mois de juillet lorsque nous avons appris la triste nouvelle.

J'aimerais aussi évoquer le troisième décès de l'année de sans domicile fixe dont on ne connaît toujours pas les noms. Lors du 1<sup>er</sup> conseil de cette année 2017, je vous avais annoncé qu'un jeune SDF était mort place Bellecour. Nous attaquons cette rentrée de la même triste façon.

Avant l'arrivée de l'hiver, on déplore le décès de deux hommes en plein cœur de la ville, en l'espace de trois jours à la fin du mois d'août. C'est une grande tristesse pour notre ville d'être le théâtre de tel drame. J'ai souhaité dédier l'édition 2017 de l'opération « Une clé pour les mal-logés » d'Habitat et Humanisme, qui se déroule actuellement avec le concours des étudiants, à ces deux malheureux.

Mais la tristesse et l'empathie ne suffisent pas dans ces situations. Il est urgent d'agir plus efficacement. De nombreuses personnes se mobilisent pour le mal logement, mais à voir le nombre croissant de personnes dans la rue et de voir les drames de ce type qui en découlent, force est de constater qu'il faut apporter de nouvelles solutions. Il faut notamment travailler sur le suivi et la prise en charge de la santé mentale de ces personnes qui sont, pour la plupart, en grande détresse psychologique et psychiatrique. Je viens d'écrire dans ce sens au Préfet et au Maire de Lyon pour les interpeller sur ces questions, comme je l'avais fait auprès du Ministre de l'Intérieur, il y a quelques mois à sa nomination. C'est bien évidemment une question de portée nationale mais nous avons aussi le devoir de nous saisir localement, tous ensemble pour avancer. Certains SDF nécessitent de vraies prises en charge que notre société n'est malheureusement pas en mesure de leur apporter, tant en terme de logement que de soins.

A propos de SDF, permettez-moi d'avoir aussi une pensée pour Lionel, bien connu des habitants et paroissiens d'Ainay, puisqu'il venait régulièrement perturber les cérémonies qui ont lieu à Ainay. Cet homme a été accidentellement renversé par une voiture dans le 6<sup>e</sup> arrondissement cet été, le 29 juin.

Autre disparition, la semaine dernière, celle d'Henri Boyera. Henri était un ami de la mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement solidement implanté dans son quartier de Perrache. Il avait fait toute sa carrière dans l'éducation nationale et, à sa retraite, il avait pris des fonctions de DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale). Il avait fréquenté les conseils d'administration des différentes écoles de Perrache. Lorsqu'on lui avait proposé, il y a quelques années d'être membre du jury du printemps des poètes, le plus grand concours de poésie départemental qui est organisé par la mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement depuis une quinzaine d'année, il avait aussitôt accepté. Toujours attentif et bienveillant et avec une perspicacité et un apport dans ce jury tout à fait remarquable. Je ne sais pas si ses funérailles seront célébrées dans notre arrondissement mais nous veillerons à ce que la mairie soit représentée à cette cérémonie.

Enfin, dernière personnalité disparu, il y a quelques jours, c'est notre ami Truphémus.

C'était un artiste dont le talent n'avait d'égal que sa modestie et sa discrétion. Nous avons eu l'immense chance de l'accueillir à l'avant-première d'un très beau documentaire dont nous avons fait un « Rendez-vous du Maire » en janvier 2016. Pour vous dire l'affection que les Lyonnais lui portaient, nous avons été submergés par les demandes d'inscription et avons dû organiser avec le partenariat d'UGC Confluence, deux projections supplémentaires. Il avait donc assisté à la première et avait pris un instant la parole, c'était émouvant parce que c'était un fait exceptionnel, il ne s'exprimait que très rarement par les mots. Il avait été capable de prononcer quelques phrases à cette occasion.

Son monde n'était pas celui de la parole mais celui des couleurs, des formes et des nuances. Il aimait le silence, celui des Cévennes où il se réfugiait été après été. Il n'avait pas souhaité y aller cette année, se sentant trop faible. Il aimait le silence de son atelier où il ne recevait que très peu de monde, atelier perché tout près d'ici dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, rue Claudine Bizolon.

Il avait été témoin de la révolution du cubisme et de la naissance de l'art contemporain, il est pourtant resté un peintre libre, indépendant mais à l'écoute des modes et des grands courants picturaux et littéraires du XX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à aujourd'hui.

Il avait fréquenté les plus grands (Balthus, Picasso, Cottavoz, Fusaro,...), il a connu le succès bien au-delà des frontières locales, son galeriste était à Paris et il a eu un très grand succès à l'étranger. Il est aujourd'hui présent dans de nombreux musées internationaux. Pour autant, Truphémus est toujours resté un homme modeste et discret qui a gagné l'affection de son entourage et notamment de tous ceux qu'il côtoyait dans le 2<sup>e</sup>. Le 2<sup>e</sup> arrondissement, ses vues sur les toits, ses bistrots et notamment le café Bellecour qu'il a si bien peints !

Nous perdons un grand talent bien sûr mais aussi un homme brillant, de grande culture, très à l'écoute et pour qui, comme tant d'autres, j'avais une grande admiration et même une grande affection.

Désormais, le bel esprit de Truphémus et son immense talent vivront à travers son œuvre, à la fois lumineuse, libre, intime, pudique et bouleversante. Truphémus aimait dire : « La peinture n'est pas faite pour les gens pressés ». J'espère que le grand public prendra le temps de mieux connaître et admirer l'œuvre de Truphémus comme il le mérite, c'est à dire comme un des grands peintres non seulement lyonnais mais un grand peintre français de son époque.

Voilà les hommages que je tenais à rendre officiellement dans cette enceinte du conseil du 2<sup>ème</sup> arrondissement. Je vous propose de prendre maintenant l'ordre normal du jour. On commence par un dossier concernant la résidence Rinck.

---

**02/17/551** Subvention à la SAHLMAS de 2 900 000 euros en vue de la reconstruction de la nouvelle Résidence Autonomie Rinck à Lyon 2e - Approbation de la convention de financement correspondante - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP n° 2015 - 3 - Programme n° 00001 - Opération 02083002

RAPPORTEUR : Véronique BAUGUIL

**Mme Bauguil :** Je me réjouis de ce dossier, car malgré le retard pris au le début des travaux, on m'a annoncé que la restitution pour la partie résidence senior prévue pour l'été 2018 ne serait pas décalée. En théorie, les résidents pourront intégrer leur nouveau studio à l'été 2018. Il y a des brèves de la résidence qui sont régulièrement éditées avec les résidents et l'évolution des travaux. Si cela vous intéresse j'ai quelques documents. Il y a aussi une exposition d'une maquette dans la résidence qui sera surtout visible, je pense, en décembre puisqu'ils organisent un marché de Noël. Nous pourrons voir justement la maquette et l'évolution des travaux.

**M. le Maire :** Merci pour toutes ces précisions. C'est un projet qui avance bien.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/552** Groupe Scolaire Lucie Aubrac - rue Jarente Lyon 2e - Opération n° 02004002 - 2e phase de travaux - Regroupement des locaux - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 - Programme 00006

**RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR**

**M. le Maire :** Je vous propose, Mme Descour de profiter de ce dossier pour faire un point rapide sur la rentrée, les travaux qui ont eu lieu dans les écoles cet été.

**Mme Descour :** Je vais commencer par la rentrée des classes qui s'est faite il y a une semaine. Pendant l'été, comme chaque année, de nombreux travaux ont été réalisés dans les écoles. Tout d'abord à l'école Lamartine, où les murs de l'école élémentaire ont été remis au propre pour que les élèves puissent y faire une fresque. On pourra découvrir cela prochainement. La rénovation des sanitaires aussi en maternelle et puis des travaux de toiture ont été lancés et se termineront aux vacances de la Toussaint. A l'école Michelet, c'est tout le revêtement de la cour de la maternelle qui était très accidentogène qui a été repris et une salle de classe a été remise aux normes de sécurité. On ne pouvait plus accueillir dans cette classe que 19 personnes ce qui était insuffisant. Enfin l'école Condé, c'est le bureau de la Directrice qui a été refait. Ce sont d'importants travaux plus de 200 000 euros à Lamartine, 100 000 euros à Michelet et un peu moins à Condé.

L'enjeu de cette rentrée scolaire pour moi, c'était surtout les ouvertures de classes et le fait d'anticiper l'arrivée des familles à Confluence dès cette fin d'année. Avec plus de 230 logements en face de la patinoire Charlemagne, auquel on peut ajouter ceux Dugas Montbel, 154 logements et un peu plus tard les logements du cours Bayard et Denuzière. Beaucoup de familles, beaucoup d'enfants vont arriver. Il était important de pouvoir ouvrir des classes. Cela a été le cas à Germaine Tillion, où on a pu ouvrir une 4<sup>ème</sup> classe en maternelle. C'était important pour l'équilibre de cette école. Deux classes en élémentaire à Alix, la 12<sup>ème</sup> et la 13<sup>ème</sup> et une en maternelle. Il faut savoir que pour ces deux classes, les seuils n'étaient pas tout à fait atteints mais un travail important auprès de la Ville et de l'Education Nationale a permis d'ouvrir ces classes. La question a bien été comprise, c'est difficile d'ouvrir des classes en cours d'année, c'était un objectif important. Et puis, à l'école Lamartine, on a une sixième classe en maternelle qui ouvre. Dans toutes les écoles, on a fait le plein de classes possibles à ouvrir.

Concernant le dossier du Groupe Scolaire Lucie Aubrac, les travaux doivent commencer en février 2018, ils se dérouleront à la fois sur le temps des vacances scolaires mais aussi sur le temps scolaire. Les classes seront amenées à se déplacer dans le bâtiment et ils se termineront en novembre 2018. Des travaux importants pour lesquels je donne un avis favorable.

**M. le Maire :** Je vous remercie pour le travail que vous avez effectué pour que cette rentrée se passe bien, je vois qu'elle s'est même très bien passée et je vous en félicite.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/553** Lyon 2e - Requalification de la rue Victor Hugo, de la place Ampère et des rues perpendiculaires . Autorisation de signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Lancement de l'opération 62009001 - Affectation d'une partie de l'AP 2015-2 programme 00012

**RAPPORTEUR : Philippe GIBERT**

**M. le Maire :** C'est un des rapports les plus importants à voter au cours de ce mandat. Il concerne la rue Victor Hugo, la place Ampère et les rues perpendiculaires. Petit retour en arrière, à la fin des années 90 et même en 2001, les élus de cet arrondissement ont fait le constat de la dégradation et de la perte d'attractivité de l'axe central de la presqu'île, c'est-à-dire de la rue Victor Hugo. La rue Victor Hugo avait alors environ 25 ans et elle perdait de son attractivité, de moins en moins de monde y passait. Elle perdait de sa commercialité et les boutiques les plus emblématiques ont fermé leurs portes. Une perte d'image aussi qui était très apparente notamment dans les enquêtes de satisfaction ou auprès des agents immobiliers.

Il y a eu à partir de ce moment-là, une insécurité grandissante essentiellement pour des accidents domestiques. Il y a eu de très nombreux accidents pour des gens qui trébuchaient sur des obstacles, dans des trous et tous ceux qui se mouillaient les pieds chaque fois qu'il pleuvait. Cela nous embêtait beaucoup dans la mesure où Victor Hugo est un axe central. Nous avons commencé à ce moment-là, en tant qu'élus, un travail d'alerte afin que cette rue soit réparée. Très vite nous nous sommes aperçus qu'il ne suffisait pas de petites réparations mais qu'il fallait une rénovation complète de la rue Victor Hugo. La délibération qui suit est le fruit de toutes ces années de travail. C'est une victoire pour les élus du 2<sup>ème</sup> arrondissement, pour toutes les équipes qui se sont succédées depuis 1999 et qui avaient alerté les pouvoirs publics sur cette question. C'est aussi une victoire collective dans la mesure où les deux Comités d'Intérêt Local ont apporté un puissant soutien à cette démarche. Les deux conseils de quartier ont apporté aussi un soutien. Des habitants à titre individuel, les commerçants qui a un moment en ont eu tellement assez de la non-prise en compte de ce problème qu'ils ont refondé l'association de rue qui était tombée en désuétude depuis quelques années. Ce travail collectif a eu deux temps forts : la campagne électorale de 2007 où toutes les équipes qui se présentaient aux élections municipales avaient mis dans leur programme la réfection de cette rue Victor Hugo sans pour autant que les choses bougent entre 2007 et 2014. Puis, en 2014 où toutes les équipes qui prétendaient à la mairie de Lyon, avaient à nouveau mis dans leur programme la réfection de la rue Victor Hugo. La raréfaction de l'argent public s'est fait sentir et on a vu qu'en 2014 avec la nouvelle équipe municipale, dans la continuité de l'ancienne, au moment de la décision de la programmation pluriannuelle des investissements, que la rue Victor Hugo allait passer à l'as. C'était un budget important et ce chantier n'a pas été considéré comme prioritaire. Il y a eu à ce moment-là, un vrai lobby qui s'est mis en place et que nous avons mené, pour que cette rue ne soit pas l'oubliée de la PPI. Un travail en direction des élus, en direction de relais d'opinion, en direction de la presse, tout le monde a alors bien pris conscience que cette rue Victor Hugo devait impérativement faire l'objet de travaux et qu'elle ne pourrait pas attendre huit années supplémentaires. Ce travail a payé, puisque finalement une somme a été inscrite à la PPI. Des études ont été réalisées et enfin, il y a eu ce rapport qui a été voté hier en conseil de métropole. Je l'ai voté tout en exprimant mes réserves quant à la collaboration entre la Métropole, la Ville et l'arrondissement, puisque cette collaboration a été, pour la définition de ce projet, quasi inexistant à l'exception notable de l'éclairage public, là nous avons eu notre mot à dire. Hier, lors d'une longue intervention au conseil de la Métropole, les élus, et pas n'importe lesquels, ont pris la parole, puisqu'il s'agissait du Président Kimelfeld, du Maire de Lyon, M. Képénékian et de l'Adjoint à l'urbanisme qui a en charge la rue Victor Hugo, M. Le Faou. Ils ont reconnu à demi-mot la faiblesse de nos relations à ce sujet. Ils se sont engagés à une meilleure collaboration à l'avenir. La nouveauté aujourd'hui par rapport à hier, c'est que le rapport présenté ce soir, contrairement à celui d'hier, comprend la synthèse du programme, c'est-à-dire un document détaillant tous les aspects de ce qui va être fait rue Victor Hugo. Il y a des points que nous approuvons, d'autres sur lesquels nous avons des réserves. Ce document qui a été terminé en avril, ne nous a été communiqué qu'avec cette délibération il y a quelques jours seulement. Ce n'est pas un procédé très démocratique. Il est difficile en quelques jours de faire une analyse très détaillée de ces treize pages de document expliquant ce que va être demain la rue Victor Hugo, la place Ampère et les rues perpendiculaires. Je vous propose de voir de quoi il s'agit, c'est donc avec plaisir, Philippe Gibert que je vous demande de présenter cette délibération.

**M. Gibert :** Je voudrais juste dire, le Maire en a parlé, que les élus du 2<sup>ème</sup> peuvent être fiers d'avoir fait leur travail d'élus de terrain, en alertant depuis plusieurs années la mairie centrale sur la dégradation de cette rue et cette paupérisation du quartier a largement mobilisé tous les habitants, commerçants et tous les acteurs locaux. On peut vraiment se féliciter de cette décision et du président de la Métropole d'avoir pu dégager ce budget de 8 millions d'euros ce qui n'était pas du tout le cas il y a encore peu de temps. C'est une belle victoire collective, on est très content que la mairie centrale ait pris conscience de cet état. Nous avons demandé aux élus responsables à la mairie centrale que tous les détails de ce projet soient présentés aux élus du 2<sup>ème</sup> arrondissement. On attend une réponse mais nous sommes plutôt confiants. Nous demandons également que toutes les associations de commerçants et les habitants soient consultés. Avant de passer au vote je voudrais laisser la parole à mes collègues qui sont concernés par ce chantier, notamment Grégory Sansoz, Xavier Calmard et François Royer.

**M. Sansoz :** Que représente la rue Victor Hugo pour un élu délégué à la voirie et aux déplacements ? C'est des trous, des problèmes de stationnements sauvages, des problèmes de livraisons et des conflits d'usage. On ne peut être que content de voir des sommes aussi conséquentes investies sur ce secteur. Je vois aussi des points très positifs comme la volonté de conforter la réglementation piétonne sur la rue Victor Hugo et la place Ampère. Cela veut dire qu'il y aura une lutte contre le stationnement sauvage et une meilleure réglementation des livraisons. On est aussi très content de la sanctuarisation de la place Ampère qui deviendra un réel espace piéton et donc agréable à la vie des gens. Des points positifs aussi pour les vélos, des aménagements de stationnement. Ils précisent aussi la mise en place des contre-sens cyclables sur les perpendiculaires mais je crains qu'on les ait déjà installés avant que les travaux aient commencé sur la rue Victor Hugo. C'est un ensemble de satisfactions au niveau de l'accessibilité des PMR. Par contre, j'ai une inquiétude et une grande interrogation sur les questions de stationnement, on parle de création de zones piétonnes ou des zones de rencontre où serait sacrifié le stationnement, on parle aussi de la sanctuarisation piétonne d'Henri IV. Cela impliquerait la suppression d'à peu près 15 places si je comprends bien le plan et de dizaine de places de stationnement sur les rues perpendiculaires. Dans un quartier où trouver une place de stationnement est une grande aventure qui peut durer 50 minutes, c'est aussi parmi le top 3 des réclamations que je reçois des habitants. Je souhaite que la mairie soit fortement impliquée dans la mise en place de ces zones de rencontre et piétonnes. Je rappelle qu'on a nous-même mis en place des zones de rencontre au niveau de la rue des quatre chapeaux et Ferrandière et qu'on a su faire en maintenant le stationnement. Je pense qu'il faudra entendre les habitants qui aujourd'hui ont des problèmes de stationnement sur ce sujet.

**M. le Maire :** Merci pour cet avis, Xavier Calmard, vous avez en charge le cadre de vie, les espaces verts, votre lecture de ce projet ?

**M. Calmard :** Comme l'ensemble des mes collègues, je me réjouis de voir enfin un projet avancer sur cette rue en fin de vie. Concernant mes délégations sur les espaces verts, le parti pris sur la rue Victor Hugo, est clairement minéral. Je pense que je n'aurai pas beaucoup de travail sur la rue Victor Hugo. Les quelques éléments de verdure : les arbustes qui sont présents dans les bacs disparaissent au profit d'un environnement ultra minéral. On connaît le bénéfice de climatisation naturelle des arbres. L'effet direct de ce parti pris risque de rendre la rue Victor Hugo étouffante lors d'épisodes de fortes chaleurs. Le poumon vert voulu pour l'aménagement d'Ampère ne sera efficace que sur cette partie. Pourtant, lors de la consultation lancée avec le conseil de quartier Bellecour / Carnot, les habitants et usagers avaient clairement marqué leur volonté de verdure sur cet axe. Quelques emplacements avaient alors été qualifiés de possible par la Métropole. Comme vous l'avez dit à la Métropole hier, le huis clos décisionnel est évident. Concernant les terrasses pas beaucoup de précisions mais déjà trois réglementations différentes sur cet espace : une réglementation zone de rencontre, aire piétonne, et une réglementation à part sur Ampère et pas de trace d'une éventuelle charte qualitative des terrasses et étals que nous demandons depuis le début du mandat. Nous ferons donc preuve d'une extrême vigilance sur cette partie-là et sur les questions de terrasses et étals. Il ne faut pas penser qu'une rue est uniquement un sol, c'est aussi tout ce que l'on va mettre dessus. Si on refait cette rue en pierre naturelle, c'est à dire quelque chose de qualitatif, il faut également que tout le mobilier hors mobiliers urbains installés par la Métropole le soit aussi. La troisième partie qui me concerne est l'éclairage public. C'est le seul dossier où nous avons été bien associés. Les travaux vont commencer sous peu pour un éclairage indirect sur les façades. Il n'y aura pas de candélabres sur la rue. L'ambiance lumineuse se fera uniquement par l'éclairage des façades sur un procédé qui va être utilisé pour la première fois en France, qui vient de Suisse, avec une projection sous forme de négatif photo d'une façade à l'autre pour éclairer toutes les façades et tous les détails des façades. Cela donnera une ambiance de sécurité par un éclairage qui sera assez présent sur la rue sans nuisance pour les habitants.

**M. le Maire :** Merci, autre intervention celle de François Royer, adjoint à la vie économique et sociale.

**M. Royer :** Ce qui est intéressant sur ce projet, c'est qu'on y associe les transversales notamment sur le côté Est jusqu'à Auguste Comte. J'espère que ce qui est annoncé dans les points de commercialité de terrasses, étals, enseignes, l'Hôtel de Ville prendra bien la peine de concerter, pas forcément tous les commerçants à titre individuel, mais on a la chance d'avoir deux associations de commerçants sur le secteur concerné qui sont existants et vivants : Auguste Comte et Victor Hugo. On est sur un espace très contraint avec des livraisons de petits et grands magasins. On est entre le quai du Rhône et la rue Victor Hugo sur un secteur très commerçant par rapport à Victor Hugo/ Saône. On espère vraiment être associé ainsi que tous les acteurs concernés.

**M. le Maire :** Je me réjouis de voir cette délibération et en même temps, je suis obligé d'émettre des réserves importantes. Je vais voter cette délibération comme je l'ai fait hier au conseil de la Métropole avec Mme de Lavernée, d'abord parce qu'il s'agit d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville et la Métropole. Si on veut que le dossier Victor Hugo avance, c'est à la Métropole de le prendre en charge. La Métropole a besoin de cette délibération pour pouvoir avancer sur ces travaux. En revanche, le programme en lui-même, celui qui vient d'être présenté sera à rediscuter. On ne peut pas cautionner ce programme en l'état. J'ai vu dans le rapport qu'une concertation était prévue au mois de décembre. Je ne vois pas bien comment cela pourrait être autre chose qu'une séance d'information puisque ce programme de treize pages a tout prévu dans le détail. Quels sont les réserves que nous faisons ? D'abord sur la forme, le document est totalement à revoir. Il est truffé de fautes d'orthographe, il compte des fautes de syntaxe et même l'illustration qui est en première page est une photo qui date de nombreuses années avec des immeubles qui n'existent plus. Mais ça, ce n'est pas le plus important. Nos réserves, elles, portent sur la piétonisation des rues transversales. C'est la première fois que nous en entendons parler et nous voyons que la décision a été prise de faire des zones de rencontre, avec la suppression totale du stationnement général. Cela concerne les rues François Dauphin, Jarente, Remparts d'Ainay, Sala, Saint Hélène, Franklin, des rues qui sont importantes et sur lesquelles il n'y aura plus que du stationnement vélo, PMR, livraisons, transports de fond. Il faut en discuter.

Il y a aussi la question de la sécurisation. Ce rapport a été fait en mars/avril, à ce moment-là on tenait moins compte qu'aujourd'hui des obstacles naturels à mettre en place pour éviter toute tentative d'attentat et de massacre dans une rue piétonne. Il est indispensable d'ajouter la question de la sécurisation, je sais que la Ville de Lyon et la Métropole sont tout à fait d'accord pour le mettre à l'ordre du jour. Les espaces verts et la minéralisation de la rue sont, comme l'a souligné Xavier Calmard, deux aspects à prendre en compte. Il y a deux partis pris qui ont été affichés et ils méritent discussion. Enfin, la question du budget. On a un budget affiché, qui est important, nous avons enfin le détail, rue par rue, poste par poste mais nous sommes obligés de constater que le budget global est de 300 euros / m<sup>2</sup> hors taxe. On peut s'interroger sur le montant global. Nous ne voulons pas, par cette délibération, donner un blanc-seing à la Métropole. Nous la votons mais avec ces réserves en demandant l'ouverture de vraies discussions, d'une vraie concertation, pas seulement une présentation, avec les élus démocratiquement élus sur ce territoire à la majorité mais aussi avec les Comités d'Intérêt Local, les conseils de quartier, les riverains, les associations de commerçants. Je pense qu'il est indispensable de mettre tout le monde autour d'une table maintenant que nous avons des éléments tangibles pour que l'on puisse avancer sereinement sur cette réfection de la rue Victor Hugo qui sera un des grands événements urbanistiques de ce mandat.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/554** Proposition de délimitation de zones de présence d'un risque de mэрule sur la commune de Lyon par arrêté préfectoral.

RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ

**M. Sansoz :** L'idée est d'informer la population et de l'appeler à la prudence sur ces secteurs-là.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/555** Illuminations 2016 : attribution de subventions complémentaires pour un montant de 12 235 euros.

RAPPORTEUR : François ROYER

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/556** Attribution de subventions pour un montant total de 24 000 euros à des Associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon et d'une subvention de 17 500 euros à la CCI Lyon Métropole dans le cadre de la 10e enquête sur les comportements d'achat des ménages.

RAPPORTEUR : François ROYER

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Non-participation au vote : M. Royer**

---

**02/17/557** Approbation de la Programmation PEDT 2017-2018 : Temps scolaire - Temps périscolaire et CEL/CLAS/REAAP.

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

**Mme Descour :** Dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement, je note plus particulièrement l'intervention d'une plasticienne dans l'ensemble des classes de maternelle. Les classes de maternelle sont souvent les parents pauvres des propositions faites sur le temps scolaire. Donc, cette année toutes les classes de maternelle auront un projet particulier qui se finalisera par une exposition dans les écoles et ici en mairie d'arrondissement. L'une des quatre classes « graine de lecteur » a été attribuée aux CM2 de l'école Lucie Aubrac qui va travailler en lien avec le collègue Jean Monnet. L'activité Jardigône en lien avec la MJC est maintenue et le carnaval des écoles que nous organisons chaque année, reçoit également un financement. Je donne un avis favorable pour ce rapport.

**M. le Maire :** Je profite de ce rapport sur le temps scolaire et périscolaire pour dire la très grande attention que nous allons porter dans les semaines à venir à la potentielle remise en question des rythmes scolaires. Le gouvernement a autorisé la remise en question des rythmes scolaires très tardivement. La Ville de Lyon a décidé, cette année, de ne rien bouger mais en revanche, d'engager, et c'est une proposition que nous avons faite en conseil municipal, une réflexion très ouverte avec les instituteurs, les parents, les collectivités locales, toutes les associations participant à l'animation des temps scolaires et périscolaires. Je crois que cela va être un temps très riche de concertation qui devrait se terminer fin novembre ou fin décembre parce qu'il faut arrêter une décision très vite pour une mise en œuvre en septembre prochain. La mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement entend bien jouer tout son rôle sur cette réflexion. C'est une réflexion qui concerne beaucoup de monde et qui a une grande importance sur la vie des enfants et des familles.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---



**02/17/558** Attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2017 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 335 540 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

**M. le Maire :** La liste des établissements s'allonge d'années en années. Nous avons de plus en plus d'établissements de petite enfance et c'est très bien ainsi.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/559** Attribution de subventions de fonctionnement à quatre associations sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 43 000 euros - Approbation d'une convention d'application entre la Ville de Lyon et le Théâtre Nouvelle Génération

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**Mme Guilloteau :** Lorsqu'il s'agit de Guignol et de patrimoine culturel, nous ne pouvons qu'être favorables.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/560** Approbation de la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local du domaine privé de la Ville de Lyon à l'Association le Concert de l'Hostel Dieu (10, rue Bourgelat à Lyon 2e) - EI 02016

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**Mme Guilloteau :** On leur souhaite une excellente saison et nous sommes favorables à cette mise à disposition gratuite.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/561** Approbation d'une convention de coréalisation d'une exposition temporaire entre la Ville de Lyon / Archives municipales et la SR HLM de Lyon, dans le cadre d'un projet d'action culturelle autour de la cité HLM Mignot dans le quartier de la Confluence - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en vue de la réalisation de ce projet

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**Mme Guilloteau :** Lorsque nous évoquons l'histoire d'un des quartiers du 2<sup>ème</sup> nous ne pouvons être que favorables.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/562** Attribution d'une subvention de 5 000 euros au Comité Départemental Olympique et Sportif Rhône - Métropole de Lyon, pour l'organisation de la 6e édition de "Faites du Sport Handi !", le samedi 2 septembre 2017

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet** : Ce comité départemental est un acteur majeur pour le sport Handi, c'est un événement qui a lieu chaque année et je vous demanderai de soutenir cette attribution de subvention.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/563** Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2017 - Approbation de modèles de conventions types

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**Mme Guilloteau** : Sur la sélection des projets sur cette nouvelle édition, il y a une véritable volonté d'accompagner la jeune création et de développer une filière lumière composée de jeunes talents émergents. Il est tout de même dommage que l'élue à la culture ainsi que les élus du 2<sup>ème</sup> ne découvre en version papier cette programmation et non lors d'une réunion de présentation. Mais, nous sommes sûrs que les nouveaux adjoints à la culture et aux événements vont remédier à cela.

**M. le Maire** : Nous avons hâte de voir ce que cela donne en vrai sur les monuments du 2<sup>ème</sup> arrondissement. Heureux de voir que la fête des lumières reprend son format sur 4 jours et sur un périmètre plus important que celui nécessairement restreint de l'année dernière.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/564** Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant de 16 000 euros aux associations sportives de proximité.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet** : Sachez que toutes ces associations seront présentes au forum des associations du 2<sup>ème</sup> arrondissement qui aura lieu samedi 16 septembre sur la place Antonin Poncet.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/565** Attribution d'une subvention d'équipement complémentaire de 11 500 euros à la SASP LHC Les Lions pour la réalisation de nouvelles loges à la patinoire Charlemagne à Lyon 2e - Signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. le Maire** : Vous pourriez nous dire quelque mots sur la patinoire Charlemagne, comment se sont passés les travaux de cet été ?

**M. Chaillet :** Concernant ces gros travaux dans la patinoire Charlemagne, il a été question de changer la dalle de froid. C'est une dalle en béton qui n'avait pas été changée depuis plusieurs décennies. On a dépensé 4 150 000 euros pour l'ensemble de l'équipement. Cette opération avait pour objectif la réfection complète de la piste et des rambardes en vitre. Cela a commencé en avril par une première estimation d'un budget prévisionnel de 3 300 000 euros. Puis après un diagnostic plus approfondi, il s'est avéré qu'il y avait des contraintes supplémentaires notamment l'éclairage de secours, l'aménagement d'un espace de sécurité, la mise en sécurité abritant la surfaceuse et l'installation d'une pompe à chaleur à l'ammoniac qui prendra le relais des chaudières en période chaude et intermédiaire. Il y avait aussi des travaux supplémentaires car il y avait une superposition de deux dalles. Dans les années 60, ils doublaient les dalles. Des travaux de joints de gros œuvres et de menuiseries car il y avait de l'amiante, il a fallu désamianter. Les travaux ont eu lieu tout l'été pour une livraison de l'équipement fin septembre. J'ai pu avoir le directeur du service immobilier de la Ville de Lyon qui m'a bien confirmé que les délais seront respectés. Ce matin, je me suis déplacé à la patinoire Charlemagne et j'ai eu confirmation des personnes sur place que la patinoire serait prête pour la visite de sécurité qui aura lieu le 28 septembre et que le 1<sup>er</sup> match qui aura lieu le 29 septembre pourra se dérouler. Quand je suis passé ce matin, ils mettaient en glace cette fameuse dalle. Un bel équipement qui est très bien utilisé par notre club de hockey local le Lion Hockey Club dirigé par Sébastien Berthet. Il y a aussi des loges qui ont été construites en plus, pour développer son chiffre d'affaires et donc s'il arrive à s'auto financer il y aura moins de subvention publique. On ne peut que soutenir le financement des travaux et du reste.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/566** Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2017 pour un montant total de 26 282 euros.

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/567** Attribution au titre de l'année 2017 de subventions de fonctionnement général (2e tranche) aux 12 MJC de Lyon, à l'Association "Com'expression" ainsi qu'au Réseau Rhône-Ain-Saône (R2AS) - Union Territoriale des MJC-MPT - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre avec le Réseau Rhône-Ain-Saône-Union Territoriale des MJC-MPT - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet :** Vous connaissez le travail qui est effectué au sein de cette MJC en direction de notre jeunesse et des habitants du 2<sup>ème</sup> arrondissement, qui encourage la culture, l'éducation populaire et un certain nombre d'activités. Je vous demanderai donc de soutenir ces subventions.

**M. Dayme :** Mme Dor ne prendra pas part à ce vote en tant que Présidente de la MJC.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Non-participation au vote : Mme Dor**

---

**02/17/568** Attribution de subventions à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales pour un montant de 61 500 euros.

RAPPORTEUR : Xavier CALMARD

**M. Calmard :** Il s'agit d'une subvention pour l'association les jardins suspendus de Perrache. Nous avons voté une subvention au dernier conseil d'arrondissement avant les vacances. Celle-là, est à notre initiative. La première en 2016 avait été versée pour la construction de leur abri et comme je vous l'avais dit la dernière fois, ils avaient des problèmes avec le centre d'échange de Lyon Perrache pour faire homologuer leur cabane, ce qu'on ne leur avait pas dit au départ. Pour les aider sur ce dossier parce que leur facture se monte à presque 2000 euros, la Ville leur verse une subvention supplémentaire de 1000 euros.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/569** Révision des tarifs des salles associatives transférées à la Mairie du 2ème arrondissement.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

**M. le Maire :** Nous avons une salle cours Bayard, une salle rue Franklin, une rue Bourgelat et une rue Sala. J'espère qu'à terme nous aurons enfin à disposition la salle Savoie Lamartine, rue de Savoie puisqu'elle est toujours inoccupée. Elle a été restaurée à grand frais. Une salle d'une centaine de m<sup>2</sup>, totalement inutilisée en plein cœur de la presque île. On espère qu'un de ces jours cela changera parce que sinon on pourra appeler cela du « gaspillage d'argent public ».

Les salles que nous avons sont très occupées. Nous nous sommes aperçus que les tarifs n'avaient pas changé et que la demande faisait que l'on pouvait augmenter légèrement ceux-ci. Sachez que ces salles sont très en dessous des prix du marché, puisque l'objectif est de pouvoir développer la vie associative, le lien social, le lien familial. Je me tiens à votre disposition si vous souhaitez des explications complémentaires. Cela a fait l'objet de plusieurs réunions et d'une appréciation précise. Sachez aussi, que nous entretenons bien ces salles aussi bien en investissement qu'en fonctionnement et que ces salles sont de plus en plus confortables. C'est une des raisons de la hausse de ces tarifs.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/570** Dénomination de voie nouvelle : rue Jacqueline et Roland De Pury à Lyon 2è.

RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ

**M. Sansoz :** La voie nouvelle se situe à l'est entre la rue Smith et le quai Perrache au nord de la rue Paul Montrochet et elle sera dénommée, si vous l'acceptez, Jacqueline et Roland De Pury.

**M. le Maire :** De belles personnes effectivement. Cette rue part de l'esplanade François Mitterrand pour rejoindre le Rhône n'est pas encore complètement construite. Les chantiers sont en cours mais elle sera une des rues importantes de la Confluence.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**M. Sansoz :** On a glissé un vœu du groupe Les Républicains, au sujet d'une dénomination en hommage à Truphémus. Nous souhaiterions que le 2<sup>ème</sup> arrondissement qui est son arrondissement fétiche, profite de rue ou d'espace urbain disponibles, par exemple à la Confluence ou dans les zones des champs qui serait un espace qui correspondrait bien à son art pour dénommer un espace urbain en son nom et lui rendre hommage.

**M. le Maire :** C'est une bonne idée. Vous avez entendu mon hommage en début de conseil, c'est une idée que je soutiens. Il y a malheureusement bien peu d'espaces publics disponibles et beaucoup de candidats. On pourra transmettre à M. le Maire de Lyon et à M. Sécheresse qui est l'adjoint en charge de la dénomination des espaces publics à la Ville de Lyon.

Quelques questions diverses, Alexandra de Brosse un mot sur le forum des associations.

**Mme de Brosse :** Il a lieu ce samedi de 14h à 18h. Il se tiendra place Antonin Poncet. On accueille environ 60 associations et il y a énormément d'animations, de démonstrations toutes les ½ heures. Les trois conseils de quartier seront présents aussi pour montrer leur activité.

**M. le Maire :** J'espère qu'on aura beau temps. Autre événement que vous organisez pour le compte de la mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement, une formation samedi matin.

**M. de Brosse :** Samedi matin a lieu une préparation au mariage civil pour tous les couples qui se marient à la mairie du 2<sup>ème</sup>. On a commencé à faire ces préparations il y a 3 ans. Et cette année on change d'association accompagnatrice. Il y aura une rencontre avec un notaire pour expliquer les différents régimes matrimoniaux, puis une lecture et une étude approfondie du texte de loi qui encadre le mariage. Quelques fois les gens se marient mais ne se rendent pas compte de ce à quoi ils s'engagent. Cela se terminera par une présentation de nos adjoints qui célèbrent les mariages et on présentera aux futurs époux les spécificités de la mairie du 2<sup>ème</sup>. Ici, on ne « bâcle » pas le mariage en 10 minutes, on leur laisse la possibilité de choisir des textes, des personnes peuvent prendre la parole au cours du mariage, ils peuvent choisir des musiques. On leur montre tout ce qu'ils peuvent faire, ils disposent d'1/2 h pour se faire une belle cérémonie de mariage.

**M. le Maire :** Effectivement, la célébration des mariages qui est assurée par 6 élus est quelque chose de pris très au sérieux par l'ensemble de l'équipe municipale.

Deux événements sur lesquels je voulais qu'on alerte le public. D'abord, début octobre, la semaine bleue qui concerne les seniors de l'arrondissement.

**Mme Bauguil :** Elle commence le lundi 2 octobre. On a essayé de faire comme d'habitude, des choses assez variées : déjeuner, de la généalogie, du préventif pour les chutes, de l'informatique, un quizz culture générale et bien sûr, les soins esthétiques avec Peyrefitte. On essaie d'être varié pour que tout le monde trouve chaussure à son pied.

**M. le Maire :** Sophie Descour, la semaine de la sécurité routière, je passerai ensuite la parole à Maryll Guilloteau puisqu'une exposition a été mise en place aujourd'hui.

**Mme Descour :** La deuxième semaine d'octobre à la suite de la semaine des seniors, c'est la semaine de la prévention et la sécurité routière pour tous les jeunes des lycées et au-delà. Il y aura des interventions sur les drogues et des ateliers sur les effets de l'alcool. Une semaine qu'on organise en lien avec la police municipale et la préfecture du Rhône. C'est toujours très impressionnant ce qui leur est présenté. Les établissements scolaires comptent toujours sur notre participation à cet événement, c'est important que les jeunes puissent se déplacer et venir à la mairie plutôt que dans leur établissement.

**M. le Maire :** C'est toujours un grand succès, merci Sophie.

**Mme Guilloteau :** Il y a également l'hommage à l'acteur Christian Marin qui aura lieu jeudi 21 septembre à 18h. Christian Marin a habité dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement et en tant qu'homme de théâtre et grand acteur français notamment dans les Chevaliers du Ciel ou dans les Gendarmes de St Tropez. Nous tenions à faire un hommage à ce grand acteur, sous une exposition qui commence le jeudi 21 septembre à 18h.

**Mme de Brosse :** Je voulais vous signaler la grande campagne de relance des conseils de quartier qui commence. Tous les conseils de quartier de Lyon ont fait un programme d'activités pour relancer les inscriptions et mieux se faire connaître. Nos conseils de quartier organisent des activités en particulier une rencontre commune aux trois conseils de quartier qui ont lieu ici à la mairie. Vous avez le détail dans des flyers disponibles à l'accueil et sur le site internet de la mairie du 2<sup>ème</sup>.

**M. le Maire :** Le conseil d'arrondissement se termine, le prochain conseil aura lieu le 10 octobre à 18h pour le conseil et 19h pour un CICA, le 3<sup>ème</sup> de cette année sur des questions générales.

La séance est levée à 19h30.